



Communiqué de presse

88 communes françaises, labellisées « Villes et Villages Étoilés » par l'ANPCEN, décrochent leurs étoiles

Paris – 17 janvier 2012 : L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) vient de labelliser 88 communes françaises représentant 200 000 habitants, au concours 2011 « Villes et Villages Étoilés ». Leurs efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit et de la réduction de la pollution lumineuse sont récompensés par un diplôme remis en janvier 2012 à tous les maires lauréats, une lettre-guide personnalisée et la capacité à poser un panneau aux entrées de la commune « ville étoilée » ou « village étoilé ».

« Nous avons conçu ce concours gratuit et ouvert à toutes les communes de France pour promouvoir auprès des collectivités locales et des citoyens la qualité de l'environnement nocturne tant pour les humains que pour la biodiversité, inciter aux économies d'énergie, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées à l'éclairage public et à la réduction de coûts publics inutiles » indique l'ANPCEN, seule association nationale, reconnue d'intérêt général, dont l'objet social est entièrement dédié à ces enjeux pluriels depuis plus de 15 ans, et qui, avec plus de 100 associations membres représente plus de 4000 personnes mobilisées.

Il s'agit de la troisième édition de ce concours organisé par l'ANPCEN et soutenu par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et par la Fondation de France.

Ce concours prolonge les différentes actions que conduit l'association tout au long de l'année auprès des communes. Il ouvre la voie pour s'engager dans une démarche d'amélioration continue, récompensée par un label comportant de 1 étoile à 5 étoiles, par des diplômes remis en janvier 2012 à tous les maires lauréats et la capacité à poser un panneau aux entrées de la commune « ville étoilée » ou « village étoilé ».

Afin de renforcer la dimension pédagogique de ce concours, l'ANPCEN adresse à chaque commune un courrier personnalisé pour lui annoncer le score qu'elle a obtenu et lui indiquer les axes de progrès envisageables pour renforcer la qualité de la nuit sur son territoire. Pour ce faire, des étiquettes environnementales originales proposées par l'ANPCEN situent la consommation, l'orientation des sources lumineuses, la puissance lumineuse installée, la colorimétrie des lampes afin de limiter au maximum les effets de pollution lumineuse.

En 2011, 6 communes ont réussi à obtenir 5 étoiles : Cottun (14), Dame-Marie (27), Irreville (27), Soulaines sur Aubance (49), Bellou le Trichard (61) Saint-Franc (73).

Les communes retenues cette année par l'ANPCEN se caractérisent par leur grande diversité : de La Chamba la moins peuplée (42– 56 habitants – commune labellisée 3 étoiles en 2009 et qui passe à 4 cette année), à Cesson Sévigné (35 – 15 900 habitants), en passant par le Palais, commune située sur Belle-Île-en-Mer (56), labellisée 2 étoiles grâce à son extinction nocturne partielle.

Le concours incite aussi à progresser. Des communes n'ayant pas obtenu d'étoiles en 2010 sont désormais reconnues, grâce aux efforts qu'elles ont engagés depuis : Saint Julien Chapeuil (43 – 2 000 habitants), Hennebont (56 – 15 000 habitants) sont labellisées et décrochent leur première étoile.

Quelques communes « Villes et Villages Etoilés » de 2010 ont judicieusement profité de cette nouvelle édition pour reconcourir par anticipation (le label est valable 2 ans) et ainsi augmenter ou consolider leur note : Péronne (71) et Roncherolles sur le Vivier (76), commune qui a d'ailleurs participé à toutes les éditions depuis la création du label et est ainsi passée de 2 à 4 étoiles. Dans les deux cas, il s'agit d'augmentations obtenues en suivant les recommandations de l'ANPCEN.

Les communes labellisées en 2009 remettaient également leur label en jeu en 2011. Quelques-unes des communes labellisées en 2009 n'ont pas concouru à nouveau et perdent ainsi leur distinction nationale même si l'ANPCEN espère les voir participer en 2012. Parmi nombre de celles qui ont à nouveau participé, on note une évolution positive pour Meaulne (03), Cavan (22), Classun (40) Yvoy le Marron (41), La Bohalle (49), Boigneville (91)..., toutes gagnent 1, 2, voire 3 étoiles supplémentaires, c'est le cas de La Fosse de Tigné (49) par exemple !

Des communes revenues depuis peu à une extinction nocturne au cœur de la nuit, et candidates pour la première fois cette année, obtiennent leur distinction nationale : Ballan-Miré et Bourgueil, communes d'Indre et Loire (37), Villebarou (41), Leschères commune du PNR du Haut Jura (39), Valençay (36), etc.

Enfin, les communes labellisées présentent une consommation annuelle moyenne par habitant de 46 kWh/hab. (proche de la moyenne estimée en Allemagne dans les années 2000), alors que la moyenne française se situait déjà en 2005 au-delà des 91 kWh/hab (données ADEME).

Pourtant, dans le même temps le taux d'équipement en éclairage des communes labellisées ne cesse d'augmenter avec une moyenne de 4,5 habitants par luminaire. Ce qui cache de fortes disparités puisque l'on constate une variation de 2 à 50 habitants par luminaire, selon les communes candidates. Pour comparaison, la moyenne nationale se situait à 7 habitants par luminaire en 2005 (données ADEME).

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) : seule association nationale entièrement dédiée à ces enjeux depuis 15 ans

Les bénévoles nationaux de l'association et son réseau de 70 correspondants locaux alertent toute l'année citoyens et décideurs publics nationaux et locaux sur l'évolution incontrôlée et exponentielle de l'éclairage public, entraînant des halos de pollution lumineuse, des lumières intrusives, la disparition de la nuit par dégradations de l'environnement nocturne.

Ainsi l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes recense des données, a élaboré un cahier des charges techniques avec des étiquettes environnementales originales, sur le modèle des étiquettes énergie déjà connues. Celles-ci permettent aux élus de situer la performance des dispositifs existants et/ou de fixer leurs objectifs en termes d'éclairage public. Les étiquettes permettent également aux élus de promouvoir ces objectifs de manière lisible et simple auprès des citoyens.

L'ANPCEN propose la signature de chartes aux communes, anime, organise des échanges et rencontres, apporte des solutions et des conseils à tous ceux qui souhaitent notamment mieux gérer l'éclairage public.

L'ANPCEN a contribué à faire reconnaître l'enjeu de l'environnement nocturne désormais pris en compte dans la loi Grenelle II ; elle est consultée dans l'élaboration des décrets, arrêtés et normes Afnor; elle porte la recommandation nationale d'une meilleure gestion de la lumière dans les trames vertes et bleues sous la forme d'une « trame nocturne », mais aussi dans le plan national santé environnement.

Avec plus de 100 associations membres de l'ANPCEN représentant plus de 4000 personnes mobilisées, l'ANPCEN est la seule association nationale dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturnes, depuis plus de 15 ans.

Informations pratiques :

Soutenir l'association dans ses actions :

« La Vie a besoin de la Nuit, la Nuit a besoin de nous »

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

3, rue Beethoven 75016 Paris

www.anpcen.fr

Concours : concours@villesetvillagesetoiles.fr

Contact presse : Agence Géraldine Musnier 04 78 91 19 75

Géraldine Musnier : geraldine@agencegeraldinemusnier.com

Isabelle Larçon : isabelle@agencegeraldinemusnier.com

Documents joints :

- Protection du ciel nocturne et réduction de la pollution lumineuse : de nombreux enjeux
- Liste des communes labellisées Villes et Villages Étoilés 2011 et carte de France de toutes les communes labellisées
- Un panneau en situation et le diplôme remis aux communes
- Bilan indicatif individualisé fourni par l'ANPCEN à partir d'étiquettes environnementales
- Questionnaire soumis aux communes candidates
- Logos du concours et présentation des panneaux d'entrée de ville disponibles sur demande

Parrainage

" Les nuits étoilées de mon enfance sont d'éblouissants souvenirs. Les enfants de demain auront-ils la même chance ? Des milliers de générations d'humains ont bénéficié de l'alternance du jour et de la nuit. Vivre continuellement dans la lumière ou continuellement dans l'obscurité, c'est se soustraire à cette bénéfique alternance. L'ANPCEN concentre son énergie à rallumer les constellations pour le bénéfice des Terriens de toutes espèces... je parraine avec plaisir cette association vouée au ciel nocturne."

Hubert Reeves, astrophysicien. Extraits de Hymne à la nuit

Protection du ciel nocturne et réduction de la pollution lumineuse, des enjeux indissociables les uns des autres

Pour l'ANPCEN, il ne s'agit pas bien sûr de remettre en question la nécessité d'éclairer pour des besoins de sécurité et d'agrément, ni de supprimer l'éclairage artificiel, mais de le raisonner, l'organiser de manière à en atténuer les impacts négatifs, en faire un service adapté aux enjeux du XXI^e siècle. En une cinquantaine d'années, l'homme a bouleversé l'alternance naturelle du jour et de la nuit en développant de manière anarchique et disproportionnée l'éclairage artificiel. Cela se traduit aujourd'hui par un halo de lumière enveloppant chaque ville et village de France. L'éclairage non adapté a notamment des conséquences sur les dépenses publiques, sur les humains comme sur l'environnement.

Dépenses publiques à maîtriser

À l'heure où les pouvoirs publics demandent aux particuliers de maîtriser leurs dépenses en énergie et dans un contexte de rigueur de l'Etat français, l'éclairage public représente dans le budget des communes 20% de la facture globale d'énergie et 38% de la facture d'électricité. L'éclairage public représente 48% de la consommation électrique des collectivités locales en kWh¹. Le potentiel d'économies budgétaires peut varier de 25 à 50%. Au coût de fonctionnement doivent être ajoutés les coûts de maintenance et d'équipement des communes (rénovation et nouvelles installations). Cela conduit à un coût global de l'éclairage public correspondant à près du triple de la facture d'électricité liée à l'éclairage public.

Perte d'énergie considérable et émissions de gaz à effet de serre, plus déchets à éviter

En France, près de 7 milliards de kWh sont utilisés pour l'éclairage public². L'économie potentielle pour les collectivités est donc très importante : l'éclairage public représente à lui seul 48% de la consommation électrique des collectivités locales. L'ADEME et EDF estiment entre 30 et 40% la perte d'énergie pour les communes du fait d'une mauvaise qualité, d'une surpuissance des sources ou de la vétusté des installations dédiées à l'éclairage public. De plus, toute énergie inutile génère pour sa production, son approvisionnement, ses équipements et son transport, des émissions de gaz à effet de serre à diviser pourtant par quatre et des déchets nucléaires qui pourraient être évités.

Biodiversité

Les nuisances lumineuses affectent les équilibres des écosystèmes et perturbent la chaîne alimentaire. L'ANPCEN rappelle que la biodiversité diurne et nocturne a besoin d'une alternance du jour et de la nuit et que beaucoup d'espèces sont nocturnes. Elle rappelle que la loi Grenelle I fixe pour objectif la prévention, la suppression ou la limitation « des émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes »,

Santé

L'homme possède des récepteurs commandant, en fonction de la lumière ou de l'obscurité, la production d'hormones et de protéines indispensables à la croissance ou à la régulation du sommeil. La lumière intrusive (enseignes, rues, voisinage) perturbe le sommeil et la santé des occupants d'une pièce de repos (chambre à coucher, dortoir, camping, hôtel, hôpital...). Or les activités nocturnes produisent de plus en plus de lumières intrusives gênantes.

Le ciel, les humains, les générations futures

Le ciel nocturne a toujours eu une forte influence sur la pensée et la culture humaine : de la philosophie à la religion, de l'art à la littérature en passant par la science, la nuit a toujours été source d'inspiration et de questionnement. Le ciel nocturne est un élément naturel et inaliénable de notre environnement. Il constitue un paysage à part entière qu'il convient de préserver pour les générations futures. La constellation de la Grande Ourse comprend environ 400 étoiles visibles à l'œil nu. Aujourd'hui, une quarantaine reste visible dans les zones les moins polluées, moins d'une dizaine au centre des grandes villes.

¹ Source : Enquête ADEME – SOFRES 2005

² Dossier de presse - Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement : une trentaine de mesures pour accélérer les économies d'énergie suite à la table ronde sur l'efficacité énergétique, 16 12 2011.

Villes et Villages Étoilés 2011 : les communes labellisées

34 : 1 étoile

Montaigu le Blin (03)
Saint Julien en Beauchêne (05)
Saint Léger les Mélézes (05)
Barret sur Méouge (05)
Albon d'Ardèche (07)
Aiglemont (08)
Anchamps (08)
Beynat (19)
Peyrelevade (19)
Saint Yrieix le Déjalat (19)
Saint-Bazile-de-Meyssac (19)
Seurre (21)
Quetigny (21)
Noiron-sous-Gevrey (21)
Quintin (22)
le Grand Bourg (23)
Crocq (23)
Venon (27)
Cesson Sévigné (35)
Valençay (36)
Brezins (38)
Saint-Pierre d'Allevard (38)
Lescheres (39)
Villebarou (41)
Pélussin (42)
Planfoy (42)
Saint Julien Chapeuil (43)
Hennebont (56)
Cobrieux (59)
Villé (67)
Tramayes (71)
Cussac (87)
Sereilhac (87)
Sanchez (88)

13 : 3 étoiles

Rougeries (02)
Houldizy (08)
Fontangy (21)
Trégueux (22)
Criquebeuf-la-Campagne (27)
Saint-Jean-des-Mauvrets (49)
la Fosse de Tigne (49)
Cizay la Madeleine (49)
la Bohalle (49)
Andard (49)
Péronne (71)
Parigné l'Evêque (72)
Boigneville (91)

17 : 4 étoiles

Meaulne (03)
Villers-sur-Bar (08)
Millevaches (19)
Epernay sous Gevrey (21)
Cavan (22)
La Brionne (23)
Saint Agnant près Crocq (23)
Eygelayes (26)
Talensac (35)
Classun (40)
La Chamba (42)
Loubeyrat (63)
Voivres-lès-le-Mans (72)
Saint Pierre de Chevillé (72)
Roncherolles sur le Vivier (76)
Nanteau sur Essonne (77)
Breuil Barret (85)

18 : 2 étoiles

Moydans (05)
Villers Cernay (08)
Croze (23)
Francheville (27)
Bourgueil (37)
Ballan-Mire (37)
la Chapelle Vendômoise (41)
Yvoy le Marron (41)
Leigneux (42)
Gennes (49)
Biville (50)
le Palais (56)
Montmorin (63)
le Cheix (63)
Ris (63)
Perignat es Allier (63)
Marigny (79)
Vermenton (89)

6 : 5 étoiles

Cottun (14)
Dame-Marie (27)
Irreville (27)
Soulaines sur Aubance (49)
Bellou le Trichard (61)
Saint-Franc (73)

Communes qui n'ont plus le label

Rongères (03), Arreux (08), Gourvillette (17), Squiffiec (22), Couzou (46), Couvertpuis (55), Quinquempoix (60), Boissei la Lande (61), Colonard Corubert (61), Le Cercueil (61), Guerfand (71), Thoiré sur Dinan (72), Gonzeville (76), Yquebeuf (76), Prin Deyrançon (79) et Rocbaron (83).

De plus en plus de communes labellisées en France 2009-2010-2011



Panneau à poser aux entrées de la commune



Diplôme personnalisé remis aux communes labellisées



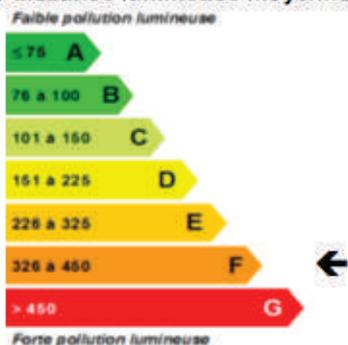
Bilan indicatif personnalisé par l'ANPCEN, pour chaque commune :

Plus qu'un concours, un label avec sa pédagogie : l'ANPCEN fournit à chaque commune un bilan indicatif sur plusieurs critères, avec une lettre individualisée pour proposer des pistes de progrès avec :

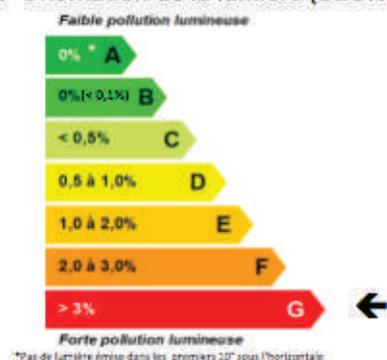
« Impact environnemental de l'éclairage public de votre commune »

« Nous vous proposons de situer votre commune grâce aux étiquettes environnementales de l'ANPCEN (évaluées au niveau global de la commune) qui permettent de maîtriser et minimiser les nuisances lumineuses en répondant à 4 critères principaux complémentaires et indissociables : (1) la quantité de lumière totale émise dans l'environnement (puissance lumineuse moyenne en kilo-lumens) (2) l'orientation de la lumière (ULOR : % de lumière émise directement au-dessus de l'horizontale), (3) la couleur des lampes et (4) la consommation globale tenant compte du temps de fonctionnement de l'éclairage public. »

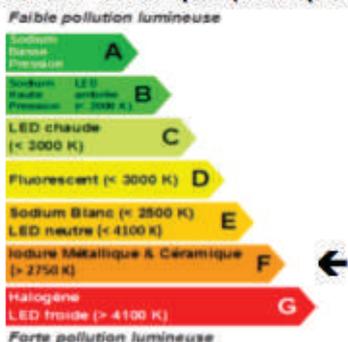
1- Puissance lumineuse moyenne par km (klm/km) :



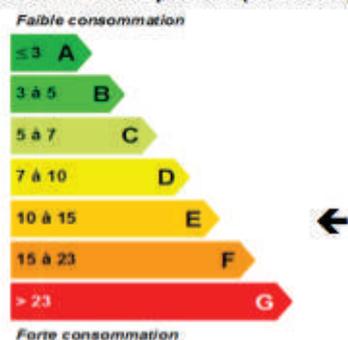
2- Orientation de la lumière (ULOR %) :



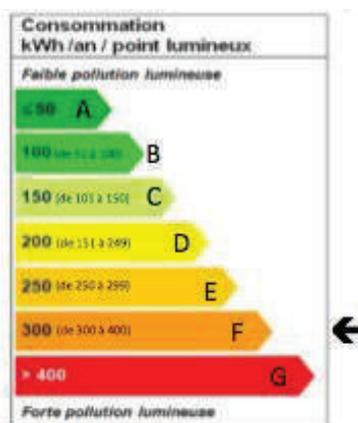
3- Couleur des lampes (% lampes blanches) :



4- Consommation par km (MWh/km) :



« Pour la seule consommation d'énergie par point lumineux, la flèche ci-dessous indique à quel niveau se trouve votre commune, là où vous pensiez vous situer au repère G, d'après votre réponse au questionnaire » :



Les critères et le questionnaire

Le dépouillement du questionnaire rempli par les communes permet une notation de la qualité de l'éclairage public de la commune postulante. L'attribution s'effectue à partir de critères portant sur les objectifs et engagements pris par la commune, ses actions en matière de sensibilisation des habitants à l'environnement nocturne et bien sûr les installations et l'organisation de l'éclairage public, l'aménagement des sources lumineuses dans l'espace et leur temps de fonctionnement. L'ANPCEN a souhaité favoriser les communes maîtrisant leur consommation énergétique, pratiquant ou développant l'extinction complète ou partielle en cours de nuit, optimisant la direction des émissions de lumière pour en limiter l'impact, utilisant l'éclairage passif, l'absence de mise en lumière du patrimoine naturel et bâti et la suppression des lampes à lumière blanche néfastes pour l'environnement et la santé humaine.

L'appréciation des informations de la commune est complétée par celles fournies par les correspondants locaux de l'ANPCEN.

Questionnaire : en pièce jointe